Problèmes que le locataire compte soulever lors d'une audience relative à un arriéré de loyer

Available in English

Lorsqu'un locateur présente une requête relative à un arriéré de loyer (aussi appelée requête L1, L9 ou L10), le locataire peut soulever tout problème qui aurait pu l'amener à présenter une requête à la Commission de la location immobilière (CLI), notamment une requête relative à des problèmes d'entretien ou à ses droits comme locataire.

Si vous êtes locataire et que vous comptez soulever un problème lors de l'audience relative à un arriéré de loyer, vous devez fournir **tous les renseignements demandés dans le présent formulaire**. Vous pouvez ajouter des pages ou créer votre propre document, à condition d'y inclure les renseignements demandés.

Si vous ne fournissez pas au locateur et à la CLI une description écrite de chaque problème, vous ne serez **pas** autorisé à les soulever à l'audience, sauf si le membre de la CLI est convaincu que vous ne pouviez pas satisfaire à cette exigence. Il pourrait être avisé d'obtenir des conseils juridiques avant de remplir ce formulaire.

Au plus tard sept jours avant l'audience, vous devez :

- donner ce formulaire au locateur (ou à son représentant) **et** à la CLI;
- fournir une description écrite de **chaque** problème que vous comptez soulever;
- payer au locateur, si la requête a été déposée le 21 septembre 2026 ou après, **au moins la moitié de l'arriéré de loyer** allégué dans la requête.
  - Ce paiement doit être fait **directement au locateur**. Vous ne pouvez **pas** confier ce montant à la fiducie de la CLI.
  - Assurez-vous d'obtenir un reçu pour tout paiement que vous faites au locateur.

Vous devez aussi donner au locateur et à la CLI une copie de chaque document, photo et autre élément de preuve que vous comptez utiliser à l'audience **au moins sept jours à l'avance**, à moins d'instructions différentes. Vous trouverez l'information sur la communication des documents à la CLI dans l'**avis d'audience**.

 © Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2026

Problèmes que le locataire compte soulever lors d'une audience relative à un arriéré de loyer

Available in English

Votre nom : _____ Numéro de dossier : _____

Description du problème	Quand le problème a-t-il commencé? (jj/mm/aaaa)	Quand l'avez-vous signalé au locateur? (jj/mm/aaaa)	Le problème a-t-il été réglé? (Oui or Non)	Que souhaitez-vous que la Commission ordonne pour ce problème?
p. ex. (1) Le toit coule quand il pleut (voir les photos)	22/09/2019	23/09/2019	Non	Que le toit soit réparé; que mon loyer soit réduit de 15 %

(Annexez d'autres feuilles au besoin.)

 © Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2026